



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

OMC

Question au Gouvernement n° 1993

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Jérôme Bignon.

M. Jérôme Bignon. Monsieur le ministre du travail et des affaires sociales, lors du sommet de Turin en mars dernier, le Président de la République a rappelé l'attachement de la France à l'élaboration d'un modèle social européen qui placerait l'homme au cœur des choix économiques.

Or, avec la multiplication des délocalisations industrielles vers les pays en voie de développement et parfois même à l'intérieur de l'Europe, vers des pays qui ne garantissent pas toujours un niveau social convenable, sans parler de certains pays du tiers-monde qui exploitent leur main-d'œuvre de manière parfois scandaleuse, notamment les enfants, il est de plus en plus nécessaire de faire prévaloir, dans les échanges internationaux, ce modèle social auquel tout le monde, ici, est attaché.

Alors que l'Organisation mondiale du commerce va prochainement se réunir à Singapour, pouvez-vous nous dire, monsieur le ministre, d'une part, comment la France entend mettre en œuvre cette volonté constante du Président de la République et, d'autre part, quelles mesures concrètes elle proposera à ses partenaires pour donner une réalité à cette ambition ? (Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Monsieur Bignon, la France milite en effet pour un lien entre la libéralisation du commerce et le respect des normes sociales fondamentales. Lorsqu'elle exerçait la présidence de l'Union européenne, elle a fait adopter un memorandum à cette fin.

Dans la perspective de la réunion de Singapour, qui se tiendra au mois de décembre, j'ai, en liaison étroite avec Yves Galland, ministre du commerce extérieur, pris l'initiative de réunir les partenaires sociaux. Cette réunion a été fructueuse; elle a permis de dégager, aussi bien de la part des employeurs que de la part des syndicats ouvriers, une position française commune, et même unanime.

C'est forte de cette concertation préalable que la délégation française à Singapour, conduite par Yves Galland, pourra faire valoir ses points de vue, que nous avons d'ailleurs réussi à faire partager à nos partenaires européens. Depuis la prise de position du Président Jacques Chirac au BIT, nous avons en effet obtenu de nous battre ensemble pour l'interdiction du travail des enfants et de la discrimination face à l'emploi, pour le respect de la liberté syndicale et de la négociation collective.

La délégation française à Singapour pourra donc promouvoir activement le projet d'une économie qui n'oublie pas de mettre l'homme au cœur de ses préoccupations. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Jérôme Bignon.

M. Jérôme Bignon. Monsieur le ministre du travail et des affaires sociales, lors du sommet de Turin en mars dernier, le Président de la République a rappelé l'attachement de la France à l'élaboration d'un modèle social européen qui placerait l'homme au cœur des choix économiques.

Or, avec la multiplication des delocalisations industrielles vers les pays en voie de developpement et parfois meme a l'interieur de l'Europe, vers des pays qui ne garantissent pas toujours un niveau social convenable, sans parler de certains pays du tiers-monde qui exploitent leur main-d'oeuvre de maniere parfois scandaleuse, notamment les enfants, il est de plus en plus necessaire de faire prevaloir, dans les echanges internationaux, ce modele social auquel tout le monde, ici, est attache.

Alors que l'Organisation mondiale du commerce va prochainement se reunir a Singapour, pouvez-vous nous dire, monsieur le ministre, d'une part, comment la France entend mettre en oeuvre cette volonte constante du President de la Republique et, d'autre part, quelles mesures concretes elle proposera a ses partenaires pour donner une realite a cette ambition ? (Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

M. le president. La parole est a M. le ministre du travail et des affaires sociales.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Monsieur Bignon, la France milite en effet pour un lien entre la liberalisation du commerce et le respect des normes sociales fondamentales. Lorsqu'elle exercait la presidence de l'Union europeenne, elle a fait adopter un memorandum a cette fin.

Dans la perspective de la reunion de Singapour, qui se tiendra au mois de decembre, j'ai, en liaison etroite avec Yves Galland, ministre du commerce exterieur, pris l'initiative de reunir les partenaires sociaux. Cette reunion a ete fructueuse; elle a permis de degager, aussi bien de la part des employeurs que de la part des syndicats ouvriers, une position francaise commune, et meme unanime.

C'est forte de cette concertation prealable que la delegation francaise a Singapour, conduite par Yves Galland, pourra faire valoir ses points de vue, que nous avons d'ailleurs reussi a faire partager a nos partenaires europeens. Depuis la prise de position du President Jacques Chirac au BIT, nous avons en effet obtenu de nous battre ensemble pour l'interdiction du travail des enfants et de la discrimination face a l'emploi, pour le respect de la liberte syndicale et de la negociation collective.

La delegation francaise a Singapour pourra donc promouvoir activement le projet d'une economie qui n'oublie pas de mettre l'homme au coeur de ses preoccupations. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

Données clés

Auteur : [M. Bignon Jérôme](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1993

Rubrique : Organisations internationales

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 novembre 1996, page 7327

Réponse publiée le : 21 novembre 1996, page 7327

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 21 novembre 1996